Décision Finale

BOD/2020/05-03 – <u>Allocation d'un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation du Niger</u> : S'agissant de la requête soumise lors du premier cycle de financement de 2020, le Conseil d'administration

1. note que les conditions d'accès à la part fixe de l'allocation maximale par pays (MCA) sont remplies, comme indiqué dans la requête, ainsi que dans la synthèse et l'évaluation figurant à l'annexe B du document BOD/2020/04 DOC 02 ;

2. note que les conditions d'accès à la part variable de l'allocation maximale par pays (MCA) sont remplies et approuve les indicateurs d'équité, d'efficience et d'apprentissage ainsi que les moyens de contrôle décrits dans la requête et évalués à l'annexe B du document BOD/2020/04 DOC 02 ;

3. approuve une allocation de financement ESPIG, à prélever sur les fonds fiduciaires du PME, comme indiqué dans la requête présentée et résumée au tableau 1 du document BOD/ 2020/05-03 3 c), sous réserve de

 a. la disponibilité des fonds,

 b. la décision du Conseil BOD/2012/11-04 sur l'engagement des fonds fiduciaires au titre des ESPIG par tranches annuelles,

 c. des recommandations de financement ci-après du GPC (**tous les montants sont exprimés en EUROS**).

Tableau 1 : Niger		
a.	Allocation maximale par pays pour un ESPIG	77 300 000
b.	Part fixe	54 110 000
c.	Part variable	23 190 000
d.	Allocation demandée (100 %)	77 300 000
e.	**Allocation recommandée par le GPC**	**77 300 000**
f.	Agent partenaire	Agence française de développement (AFD)
g.	Commission de l'agent partenaire, % - montant	4 % - 3 092 000

h.	Période	4 ans et 6 mois
i.	Date de démarrage prévue	1er juillet 2020
j.	Modalité de décaissement de la part variable	Ex post
k.	Source du financement	Fonds du PME

4. prie le Secrétariat
 a. de mentionner dans sa notification d'approbation de l'allocation d'un financement au Niger les observations et les demandes de comptes rendus spécifiées par le Comité des financements et performances et exposées à l'annexe A du document BOD/ 2020/04 DOC 02 ;
 b. d'indiquer l'état d'avancement des points soulevés à la rubrique « comptes rendus » dans le rapport annuel sur la performance des financements, conformément à l'échéancier spécifié.

ANNEXE A - OBSERVATIONS DU GPC ET DEMANDES DE COMPTES RENDUS

Niger	
Observations	Le Comité note que la méthode du fonds commun aligné sur les systèmes nationaux de gestion des finances publiques permet une mobilisation structurelle des financements de l'éducation et une allocation à l'échelle, un renforcement des systèmes et un large dialogue sur le suivi et la coordination du secteur. Les enseignements tirés du précédent ESPIG en rapport avec la gestion des risques opérationnels et fiduciaires ont été pris en compte dans la requête, le nouveau programme comprenant un ensemble de protocoles et de mesures de gestion des risques. Les stratégies associées à la part variable ciblent des points clés de mobilisation autour des trois volets d'équité, d'efficience et d'apprentissage et présentent un niveau d'ambition relativement élevé compte tenu du contexte national et de la nature transitoire du plan sectoriel de l'éducation. Le Comité note les effets de la pandémie sur les systèmes éducatifs. Il invite le gouvernement et l'agent partenaire à envisager, en concertation avec le Groupe local des partenaires de l'éducation, d'adapter en tant que de besoin le programme proposé aux problèmes qui se font jour, notamment aux conséquences de la fermeture des écoles sur l'apprentissage des enfants. D'autres adaptations devront peut-être être envisagées en lien avec les mesures d'atténuation des retards ou des autres contraintes que la pandémie pourrait entraîner sur la mise en œuvre du programme, y compris, si nécessaire, une modification des cibles des indicateurs.
Comptes rendus	*Gouvernement:* Des stratégies thématiques nouvelles ou actualisées sont en cours de mise en place au Niger, certaines devant encore être finalisées et d'autres approuvées par le gouvernement. Il est entendu qu'il s'agit là d'un processus normal, en particulier dans le cadre d'un plan de transition du secteur de l'éducation. Il est important de continuer à mettre l'accent sur ces nouvelles stratégies tout en intégrant les restrictions liées à la crise actuelle de la COVID-19 et aux éventuelles mesures de confinement qui risquent de freiner les progrès à court terme. Un compte rendu du gouvernement est demandé sur la finalisation, l'arbitrage et la validation des stratégies thématiques nouvelles ou actualisées. Ces informations doivent transiter par le dialogue sectoriel conjoint et les rapports de suivi sectoriel : réunions du GLPE, groupes de travail stratégiques (anciens groupes de travail thématiques), rapports des revues sectorielles conjointes et rapports annuels de mise en œuvre du PTSE.